



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nuisances liées au développement de l'éolien

Question au Gouvernement n° 4242

Texte de la question

NUISANCES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

M. le président. La parole est à M. Dino Cinieri.

M. Dino Cinieri. La décision de relancer un programme de grand éolien industriel menace nos paysages. Votre projet met à mal de nombreux sites naturels et touristiques, détruit des espaces préservés et défigure des paysages magnifiques. Pourtant, d'autres énergies renouvelables, mieux acceptées par la population, peuvent être envisagées dans les territoires de moyenne montagne, tels que le bois-énergie, les centrales villageoises photovoltaïques, ou le biogaz par méthanisation.

Que penser par exemple du projet du groupe Total sur les cimes de la très belle forêt ancienne de Taillard dans le parc naturel régional du Pilat, dans le département de la Loire ? Dans ce château d'eau naturel, allons-nous laisser anéantir les sources, saccager de larges panoramas et bétonner le sous-sol pour implanter un alignement d'éoliennes ? À quoi bon maintenir un parc naturel régional si l'État accepte que soit détruit ce que les politiques publiques ont valorisé et préservé durant des décennies, alors que l'engagement a été pris d'augmenter les surfaces d'aires protégées ?

Nos concitoyens n'acceptent plus l'artificialisation et le mitage du territoire par l'éolien industriel. Ils réclament un moratoire urgent. Allez-vous écouter les Français ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité. En effet, l'éolien a fait l'objet de nombreuses réflexions ces derniers mois. Il s'agit d'un axe structurant de notre stratégie énergétique afin d'atteindre l'objectif de 40 % d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

Les installations éoliennes sont non polluantes puisque 93 % du poids d'une éolienne terrestre est totalement recyclable ; un récent arrêté ministériel a durci l'obligation de recyclage. Elles sont une source d'énergie adaptée à notre climat : la France dispose de la deuxième ressource en vent d'Europe.

M. Jean-Paul Dufregne. À bas l'éolien ! Ça détruit nos paysages ! Mettez-en à Paris !

Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État. Y a-t-il trop d'éoliennes ? La France en compte cinq fois moins que l'Allemagne. Les Français sont-ils vraiment si déçus et si frileux à l'égard de l'éolien ? Un sondage de l'IRSN – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – montre que 92 % des Français y sont favorables : on peut parler d'une véritable adhésion à cette énergie.

M. Jean-Paul Dufrègne. C'est faux !

Mme Bérangère Abba, *secrétaire d'État*. La transition écologique repose sur trois piliers : il faut décarboner ; il faut équilibrer ; il faut économiser et aller vers une sobriété énergétique. Nos efforts en la matière obligent à mettre en service de nouvelles installations. Je vous rejoins sur la nécessaire concertation – c'est une évidence –, qui doit être menée avec les élus et les acteurs du territoire.

M. Jean-Paul Dufrègne. Il n'y a pas de concertation ! Ce sont les financiers qui décident !

Mme Bérangère Abba, *secrétaire d'État*. Tous les projets éoliens sont soumis à une réglementation stricte qui impose des autorisations environnementales ainsi que des analyses de l'impact paysager. Les documents d'urbanisme organisent leur développement. Afin de renforcer la planification, nous avons demandé aux préfets de région d'élaborer une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien, je le redis, dans la plus grande concertation. (*Mme Stella Dupont applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Dino Cinieri.

M. Dino Cinieri. J'entends vos propos, madame la secrétaire d'État, mais le parc naturel régional du Pilat n'est sans doute pas le meilleur endroit. Ne trouvez-vous pas choquant que les habitants qui ont intenté un recours, comme la loi les y autorise, fassent l'objet de pressions de la part de promoteurs éoliens, en l'occurrence le groupe Total ? Celui-ci les a assignés devant le tribunal de Saint-Étienne en leur demandant la modique somme de 893 000 euros.

M. Jean-Paul Dufrègne. Ça, c'est la totale !

M. Dino Cinieri. J'ai rencontré ces personnes, qui étaient sous le choc. Elles m'ont confié leur intention de vendre leur maison si la justice donnait raison au groupe Total. C'est le pot de terre contre le pot de fer.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4242

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Biodiversité

Ministère attributaire : Biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 juillet 2021](#)